|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| Circulaire administrative**CA/205** | Le 20 juillet 2012 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres
du Secteur des radiocommunications**

**Objet**: Séminaire mondial des radiocommunications de l’UIT 2012 (WRS-12)
(Genève, 3-7 décembre 2012)

1 L’UIT organise, tous les deux ans, au siège de l'Union à Genève, un séminaire qui porte sur l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et, en particulier, sur l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT.

2 J’ai le plaisir de vous informer que le prochain Séminaire mondial des radiocom-munications de l’UIT aura lieu à Genève, au siège de l'UIT, du 3 au 7 décembre 2012.

3 Le WSR-12 sera organisé comme suit (voir l'**Annexe 1**): les deux premiers jours seront en effet consacrés à l'examen des questions de gestion internationale des fréquences et de normalisation des radiocommunications pour les services de Terre et les services spatiaux, y compris les activités connexes des Commissions d'études de l'UIT‑R ; le reste de la semaine des ateliers auront lieu dans différentes salles, permettant aux participants d'établir leur propre emploi du temps et d'assister en alternance, en fonction de leurs intérêts, aux exposés et aux sessions pratiques sur les services de Terre et les services spatiaux. Ces ateliers leur permettront de se familiariser directement avec les procédures de notification de l'UIT et avec un certain nombre de logiciels et de publications électroniques que le Bureau des radiocommunications met à la disposition des Administrations des Etats Membres et des Membres du Secteur de l'UIT-R.[[1]](#footnote-1)\*

4 Un service d'interprétation simultanée sera assuré dans les six langues officielles de l'UIT (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) pour les exposés et les discussions. Les ateliers se tiendront en groupes distincts, en fonction des langues et des installations disponibles.

5 Un programme détaillé du Séminaire et de ses composantes, donnant des précisions sur les salles de réunion, pourra être consulté sur le site web de l’UIT à l'adresse <http://www.itu.int/itu-r/go/WRS-12> et sera tenu à jour au fur et à mesure que des informations nouvelles ou modifiées deviendront disponibles.

6 On notera que le Séminaire sera un séminaire «sans papier», c'est‑à‑dire que les documents s'y rapportant seront postés sur le site web. **Etant donné la charge de travail prévue au cours des ateliers, les participants sont invités à apporter leur ordinateur portable.** A titre exceptionnel, le secrétariat du BR pourra mettre à la disposition de participants, pendant la durée du Séminaire, un nombre limité d'ordinateurs portables.

7 Les Etats Membres ainsi que les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires de l'UIT-R sont invités à assister au Séminaire. Il a été demandé à chacun de désigner un coordonnateur qui sera chargé de toutes les formalités d'inscription. La liste des coordonnateurs désignés pour les activités de l'UIT-R, y compris le Séminaire, peut être consultée à l'adresse: [http://www.itu.int/ITU‑R/go/delegate-reg-info/en](http://www.itu.int/ITUR/go/delegate-reg-info/en). L'inscription en ligne des participants par les coordonnateurs désignés débutera le 1er septembre 2012. Vous voudrez bien prendre note du fait que l'inscription pour ce séminaire se fera exclusivement en ligne par le biais du site web susmentionné. Il est vivement conseillé à tous les participants de s'inscrire en ligne au préalable. Pour les participants non annoncés, le processus d'inscription aux guichets sera plus long. Les Etats Membres/Membres de Secteur désirant changer de coordonnateur désigné ou obtenir un complément d'information voudront bien prendre contact avec l'Unité d'inscription des délégués, à l'adresse: ITU-R Registration@itu.int.

8 Pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé au moins six (6) semaines avant la date de voyage prévue,à la représentation de la Suisse la plus proche de leur lieu de résidence. Au besoin, les demandes d'assistance pour l'établissement de visas doivent aussi être faites par les coordonnateurs désignés pendant le processus d'inscription en ligne des participants. Veuillez compter jusqu'à 15 jours ouvrables pour avoir confirmation de l’assistance fournie par l'UIT.

9 Les frais de voyage et d'hébergement des participants à Genève sont à la charge des administrations/organisations concernées. Les participants trouveront les informations nécessaires concernant les questions de voyage et d'hébergement à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>.

10 Compte tenu des difficultés auxquelles doivent faire face les pays à faible revenu, l'UIT offrira une bourse par pays remplissant les conditions requises, la priorité étant accordée aux demandes émanant des pays les moins avancés (PMA). Les demandes de bourse doivent être soumises avant le **16 octobre 2012** à l'aide du formulaire joint à l'**Annexe 2** (voir également sur le site de l'UIT à: <http://www.itu.int/ITU-R/go/WRS-12>). L'hébergement sera organisé et payé par l'UIT.

11 La participation au Séminaire est gratuite pour les représentants des Etats Membres de l'UIT, des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires de l'UIT-R.

12 Le Séminaire commencera à 9 h 30 le 3 décembre 2012; l’enregistrement débutera dès 8 heures. Les précisions relatives aux salles de réunion seront indiquées sur les écrans placés aux entrées du siège de l'UIT.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

 François Rancy
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes**: 2

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Secteur des radiocommunications

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Programme préliminaire

# Genève, 3‑7 décembre 2012

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Lundi 3 décembre(CICG) | Mardi 4 décembre(CICG) | Mercredi 5 décembre(UIT) | Jeudi 6 décembre(UIT) | Vendredi 7 décembre(UIT) |
| **Ouverture****Généralités**UIT-R, RRBCMR (CMR-12 et CMR-15) | **Questions de réglementation des radiocommunications**Examen général des procédures– Services spatiaux– Services de Terre | **Services spatiaux**Atelier | **Services de Terre**Atelier | **Services spatiaux**Atelier | **Services de Terre**Atelier | **Services spatiaux**Atelier | **Services de Terre**Atelier |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **Questions relevant des commissions d'études**GénéralitésSujets spécifiques (par exemple, questions de la normalisation des radiocommunications) | **Questions de réglementation des radiocommunications**Publications et systèmes du BR(Préface, BR IFIC, bases de données, etc.)Présentation générale des ateliers– Services spatiaux– Services de Terre | **Services spatiaux**Atelier | **Services de Terre**Atelier | **Services spatiaux**Atelier | **Services de Terre**Atelier | **Services spatiaux**Atelier | **Services de Terre**Atelier |

|  |
| --- |
| Annexe 2**Séminaire mondial des radiocommunications de l’UIT 2012 (WRS-12)**Genève, 3-7 décembre 2012 |
| **Veuillez retourner à:** | **Service de l'administration (ADM) BDT/UIT - Genève (Suisse)** | **C. élec.: bdtfellowships@itu.int****Tél.: +41 22 730 5487 / 5095** **Fax: +41 22 730 5778** |
| **Demande de bourse à soumettre avant le 16 octobre 2012** |
|  | Les candidatures féminines sont encouragées |  |
| **Pays** **Administration / Organization** **Nom de famille Mme/Mlle/M. Prénom** **Titre \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**  |
| **Adresse \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Tél.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_E-mail: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_****INFORMATION PASSEPORT:****Date de naissance \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** **Nationalité Numéro de passeport** **Date d'émission A (lieu) Date d'échéance**  |
| **CONDITIONS** |
| **1. Une bourse par pays éligible.** |
| **2. Un billet d'avion aller/retour en classe économique par l'itinéraire le plus direct et le plus économique.** |
| **3. Une indemnité journalière destinée à couvrir les frais d'hébergement/repas/dépenses diverses.** |
| **4. Les participants titulaires d'une bourse doivent impérativement être présents dès le début et jusqu'à la fin de la réunion.** |
|  |
|  |
| **Signature du candidat Date**  |
|  |
| **AFIN DE VALIDER CETTE DEMANDE DE BOURSE, LE NOM ET LA SIGNATURE DU FONCTIONNAIRE CHARGÉ D'AUTHENTIFIER LA DEMANDE DU CANDIDAT DOIVENT ÊTRE MENTIONNÉS CI-DESSOUS AVEC LE CACHET OFFICIEL DU GOUVERNEMENT*.*****Signature**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Date**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

1. \* Pour les besoins de la formation, les participants sont invités à apporter des extraits des fichiers de fréquences de leur pays afin de pouvoir les comparer avec le Fichier de référence international des fréquences. De l'avis du Bureau, cela facilitera la formation des représentants des administrations qui pourront ainsi se familiariser avec le nouveau format de données concernant les stations de radiocommunication. Par ailleurs, les participants pourront soumettre des fiches de notification en vue de leur traitement officiel par le Bureau, à condition que leur administration nationale les y ait dûment autorisés par écrit. [↑](#footnote-ref-1)